

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC200

présenté par

M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Villani et Mme Wonner

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 222, insérer l'alinéa suivant :

« – permettre à tous les élèves, au cours de chaque année scolaire, de découvrir un établissement dédié à la culture scientifique, technique et industrielle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à systématiser tout au long de la scolarité et pour l'ensemble des élèves en France les moments de découverte d'un établissement dédié à la culture scientifique, technique et industrielle, aux fins d'infuser largement et en profondeur au sein de la société une culture scientifique, technique et industrielle.

Amendement inspiré par l'Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (Amcsti).